



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-013

Ressources Humaines

OBJET : Création d'un emploi permanent dans le cadre d'un avancement de grade

Madame Christine SYLVESTRE, Adjointe au personnel expose,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Vu la délibération n° 2018-040 du 27 septembre 2018 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant qu'un animateur territorial remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe après réussite à l'examen professionnel.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **Créer** un emploi permanent d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet pour avancement de grade, d'un animateur territorial. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2019 :
 - o Filière : Animation
 - o Cadre d'emplois : B
 - o Grade : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 - o Ancien effectif : 0
 - o Nouvel effectif : 1
- **Inscrire** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De créer** un emploi permanent d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet pour avancement de grade, d'un animateur territorial. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2019 :
 - o Filière : Animation
 - o Cadre d'emplois : B
 - o Grade : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 - o Ancien effectif : 0
 - o Nouvel effectif : 1
- **D'inscrire** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

VOTES	
POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-013 à :	L'Unanimité

AR PREFECTURE

006-210600102-20190402-D2019013-DE
Regu le 04/04/2019

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire



Willy GALVAIRE

TABLEAU DES EFFECTIFS 2019
au 01/04/2019

EMPLOIS PERMANENTS (titulaires, stagiaires)				
filière administrative				
GRADES OU EMPLOIS	OUVERT	POURVU	VACANT*	
Directeur Général des services	1	1	0	
Attaché Territorial				
Rédacteur	2	2	0	
Adjoint administratif ppl de 1ère classe	1	1	0	
	2	2	0	
Adjoint administratif ppl de 2ème classe				
Adjoint administratif	5	4	1	
	6	4	2	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	17	14	3	
filière technique				
GRADES OU EMPLOIS	OUVERT	POURVU	VACANT	
Technicien Territorial	1	1	0	
Agent de maîtrise ppl	3	2	1	
Agent de maîtrise	2	2	0	
Adjoint technique ppl de 1ère classe	2	1	1	
Adjoint technique ppl de 2ème classe	6	5	1	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	28	19	9	
filière police municipale				
GRADES OU EMPLOIS	OUVERT	POURVU	VACANT	
Brigadier	1	1	0	
Brigadier chef principal	1	1	0	
TOTAL FILIERE POLICE	2	2	0	
filière animation				
GRADES OU EMPLOIS	OUVERT	POURVU	VACANT	
Animateur	1	0	1	
Animateur ppl de 2ème classe	1	1	0	
Adjoint d'animation ppl de 2ème classe	3	2	1	
Adjoint d'animation				
Adjoint d'animation 31/35	7	1	6	
Adjoint d'animation 31/35	1	1	0	
TOTAL FILIERE ANIMATION	13	5	8	
filière sociale				
GRADES OU EMPLOIS	OUVERT	POURVU	VACANT	
ATSEM principal de 1ère classe 30h30/35h	1	1	0	
ATSEM principal de 1ère classe 35/35h	1	1	0	
ATSEM principal de 2ème classe 33/35	1	1	0	
TOTAL FILIERE SOCIALE	3	3	0	
filière médico-sociale				
GRADES OU EMPLOIS	OUVERT	POURVU	VACANT	
Puéricultrice	1	0	1	
Educateur jeunes enfants	1	0	1	
auxiliaire puéricultrice	3	0	3	
TOTAL FILIERE SOCIALE	5	0	5	
TOTAL GENERAL	68	43	25	

EMPLOIS NON PERMANENTS				
filière animation				
GRADES OU EMPLOIS	OUVERT	POURVU	VACANT	
Adjoint d'animation 35/35	4	1	3	
Adjoint d'animation 31h30/35				
Adjoint d'animation 33/35	4	4	0	
Adjoint d'animation 32/35	1	0	1	
Adjoint d'animation 25/35	2	0	2	
Adjoint d'animation 15/35	1	1	0	
Adjoint d'animation 31/35	1	0	1	
TOTAL FILIERE ANIMATION	14	6	8	
filière technique				
GRADES OU EMPLOIS	OUVERT	POURVU	VACANT	
Adjoint technique				
	2	2	0	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	2	2	0	
filière administrative				
GRADES OU EMPLOIS	OUVERT	POURVU	VACANT	
Adjoint administratif	1	0	1	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	1	0	1	
filière police municipale				
GRADES OU EMPLOIS	OUVERT	POURVU	VACANT	
ASVP CUI-CAE	1	1	0	
TOTAL FILIERE POLICE	1	0	1	
apprenti au 01/10/2017				
GRADES OU EMPLOIS	OUVERT	POURVU	VACANT	
adjoint d'animation	1	1	0	
TOTAL FILIERE APPRENTI	1	1	0	
TOTAL GENERAL	19	9	10	



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-014

Ressources Humaines

OBJET : Indemnité spécifique de service

Madame Christine SYLVESTRE, Adjointe au personnel expose,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 72-18 relatif à la prime de service et de rendement

Vu la jurisprudence et notamment les arrêts du Conseil d'Etat n° 131247 et n° 131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Vu le décret n° 2009-1558 et l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires de l'Etat,

Vu les crédits inscrits au budget,

L'attribution de l'indemnité spécifique de service ISS concerne les agents relevant du cadre d'emploi suivant : **TECHNICIEN TERRITORIAL**

L'ISS est attribuée en fonction des services rendus (aucun critère de participation effective à certains travaux n'est imposé).

Les taux de base de cette prime sont applicables au montant de base du grade comme suit :

Cadres d'emplois	Taux de base (en €)	Coefficient par grade	Modulation individuelle maximale
TECHNICIEN ppl de 1 ^{ère} classe	361.90	18	0.9 à 1.1
TECHNICIEN ppl de 2 ^{ème} classe	361.90	16	0.9 à 1.1
TECHNICIEN	361.90	12	0.9 à 1.1

Il est précisé que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **Attribuer** l'indemnité spécifique de service comme indiqué ci-dessus (cadre d'emploi concerné, taux, application aux agents non titulaires).
- **Inscrire** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'attribuer** l'indemnité spécifique de service comme indiqué ci-dessus (cadre d'emploi concerné, taux, application aux agents non titulaires).
- **D'inscrire** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012

AR PREFECTURE

006-210600102-20190402-D2019014-DE
Regu le 04/04/2019

VOTES

POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-014 à :	L'Unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,

Willy GALVAIRE

**EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP****Séance du mardi 02 avril 2019****Nombre de Conseillers**

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-015**Ressources Humaines****OBJET : Prime de service et de rendement**

Madame Christine SYLVESTRE, Adjointe au personnel expose,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 72-18 relatif à la prime de service et de rendement

Vu la jurisprudence et notamment les arrêts du Conseil d'Etat n° 131247 et n° 131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Vu le décret n° 2009-1558 et l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires de l'Etat,

Vu les crédits inscrits au budget,

L'attribution de la prime de service et de rendement PSR concerne les agents relevant du cadre d'emploi suivant : TECHNICIEN TERRITORIAL

La PSR est versée sous forme d'un complément annuel dont le montant, déterminé en fin d'année en fonctions des résultats de l'agent sur avis du chef de service. Le montant annuel attribué individuellement est fixé par arrêté de l'autorité territoriale, cette part est versée en mars et octobre de l'année suivante (à raison de la moitié du montant lors de chaque versement).

*** Critères d'attribution :**

Ce montant sera modulé en fonction de la manière de servir de l'agent.

La prime de service et de rendement est attribuée en fonction de l'importance du poste et de la qualité des services rendus.

*** Modulation :**

Pour le calcul, il sera tenu compte des jours d'absence pour maladie (CLM, CLD, MO) ainsi que des jours de grève de l'année N-1 (au-delà d'un délai de carence de 5 jours hors congés annuel, maternité, paternité, AT et ASA)

Les taux de base de cette prime sont applicables au montant de base du grade comme suit :

Grades concernés	Taux moyen
Technicien ppl de 1 ^{ère} classe	2800 euros/an
Technicien ppl de 2 ^{ème} classe	2660 euros/an
Technicien	2020 euros/an

Il est précisé que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **Attribuer** la prime de service et de rendement comme indiqué ci-dessus (cadre d'emploi concerné, taux, application aux agents non titulaires).
- **Inscrire** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'attribuer** la prime de service et de rendement comme indiqué ci-dessus (cadre d'emploi concerné, taux, application aux agents non titulaires).
- **D'inscrire** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012

VOTES	
POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-015 à :	L'Unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,



Willy GALVAIRE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-016

Ressources Humaines

OBJET : Prime pour les agents sous contrat CUI et CAE

Madame Christine SYLVESTRE, Adjointe au personnel expose,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

La commune a le souhait d'allouer une prime exceptionnelle pour service rendu aux agents sous contrats de droits privé qui accomplissent des tâches pour le compte de la commune depuis plus d'un an.

Compte tenu des indemnités qui sont attribuées au personnel communal de droit public et dont ne peut bénéficier un agent en contrat de droit privé, Monsieur Le Maire propose d'attribuer une prime exceptionnelle au personnel de droit privé en contrat CUI-CAE . Il propose 50 euros par mois, soit 600 euros à l'année.

AR PREFECTURE

006-210600102-20190402-D2019016-DE
Regu le 04/04/2019

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **Fixer** le montant de la prime exceptionnelle à 50 euros par mois au personnel de droit privé employé depuis plus d'un an.
- **Verser** cette prime exceptionnelle mensuellement à compter du 01/04/2019.
- **Inscrire** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De fixer** le montant de la prime exceptionnelle à 50 euros par mois au personnel de droit privé employé depuis plus d'un an.
- **De verser** cette prime exceptionnelle mensuellement à compter du 01/04/2019.
- **D'inscrire** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012

VOTES	
POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-016 à :	L'Unanimité

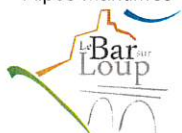
Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,



Willy GALVAIRE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-017

Finances

OBJET : Approbation du compte de gestion 2018 – Budget général

Monsieur le Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des communes

Madame la Trésorière Principale a établi pour l'année 2018 le compte de gestion suivant :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Réalisations	451 210.61 €	3 872 132.54 €	4 323 343.15 €
Dépenses	Réalisations	981 420.51 €	3 637 532.89 €	4 618 953.40 €
Résultats propres de l'exercice		-530 209.90 €	234 599.65 €	- 295 610.25 €
Résultats reportés exercice précédent		766 879.84€	2 086 727.07 €	2 853 606.91 €
Résultats de clôture		236 669.94 €	2 321 326.72 €	2 557 996.66 €

Considérant l'identité des valeurs des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'année 2018,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver** le compte de gestion du budget principal de la Commune 2018 présenté par Madame la Trésorière principale

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** le compte de gestion du budget principal de la Commune 2018 présenté par Madame la Trésorière principale

VOTES	
POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-017 à :	L'Unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,



Willy GALVAIRE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-018

Finances

OBJET : Approbation du compte de gestion 2018 – Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire expose,

Madame la Trésorière Principale a établi pour l'année 2018 le compte de gestion suivant :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Réalisations	133 254.18 €	208 094.88 €	341 349.06 €
Dépenses	Réalisations	167 823.90 €	239 097.01 €	406 920.91 €
Résultats propres de l'exercice		- 34 569.72 €	- 31 002.13 €	- 65 571.85 €
Résultats reportés exercice précédent		184 173.54 €	123 133.30 €	307 306.84 €
Résultats de clôture		149 603.82 €	92 131.17 €	241 734.99 €

Considérant l'identité des valeurs des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'année 2018,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver** le compte de gestion du budget annexe de la Commune 2018 présenté par Madame la Trésorière principale

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** le compte de gestion du budget annexe de la Commune 2018 présenté par Madame la Trésorière principale

AR PREFECTURE

006-210600102-20190402-D2019018-DE
Regu le 04/04/2019

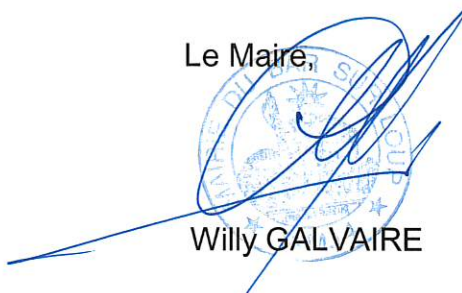
VOTES

POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-018 à :	L'Unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,


Willy GALVAIRE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-019

Finances

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 pour le budget principal et le budget annexe

Monsieur le Maire expose,

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi pour le Budget principal :

Fonctionnement

Dépenses	3 637 532.89 €
Recettes	3 872 132.54 €
Résultat de l'exercice 2018	234 599.65 €
Report de l'exercice 2017	2 086 727.07 €
Résultat de clôture	2 321 326.72 €

Investissement

Dépenses	981 420.51 €
Recettes	451 210.61 €
Résultat de l'exercice 2018	- 530 209.90 €
Report de l'exercice 2017	766 879.84 €
Résultat de clôture	236 669.94 €
Restes à réaliser	1 310 682.33 €

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi pour le Budget annexe Eau et assainissement :

Fonctionnement

Dépenses	239 097.01 €
Recettes	208 094.88 €
Résultat de l'exercice	- 31 002.13 €
Résultat reporté	123 133.30 €
Résultat de clôture	92 131.17 €

Investissement

Dépenses	167 823.90 €
Recettes	133 254.18 €
Résultat de l'exercice	- 34 569.72 €
Résultat reporté	184 173.54 €
Résultat de clôture	149 603.82 €
Restes à réaliser	20 935.63 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver** les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de la Commune pour l'année 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de la Commune pour l'année 2018

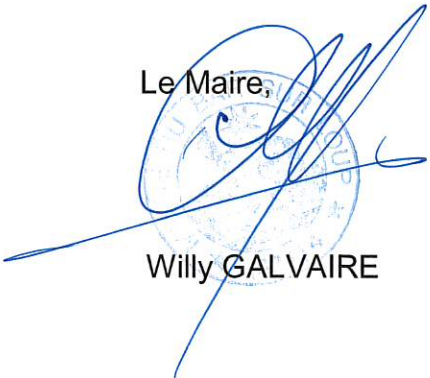
Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote.

VOTES	
POUR	19 : GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-019 à :	L'Unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,



Willy GALVAIRE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-020

Finances

OBJET : Affectation des résultats de l'année 2018 sur le budget 2019 – budget principal et budget annexe de la commune

Monsieur le Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles R.2311-11 A et R. 2311-12

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté interministériel du 4 décembre 1997,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2018 du budget principal et du budget annexe de la Commune du Bar sur Loup approuvés par les délibérations précédentes,

Considérant que l'excédent constaté à ces comptes administratifs s'établit ainsi qu'il suit :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT
Excédent antérieur reporté	2 086 727.07 €	123 133.30 €
Résultat propre de l'exercice	234 599.65 €	- 31 002.13 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2018	2 321 326.72 €	92 131.17 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Affecter** les résultats 2018 pour le budget principal et le budget annexe pour l'année 2019 comme suit :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT
Report de l'excédent en section de fonctionnement R002	1 247 314.33 €	92 131.17 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 074 012.39 €	0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'affecter** les résultats 2018 pour le budget principal et le budget annexe pour l'année 2019 comme suit :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT
Report de l'excédent en section de fonctionnement R002	1 247 314.33 €	92 131.17 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 074 012.39 €	0.00 €

VOTES

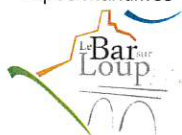
POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-020 à :	L'Unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,

Willy GALVAIRE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-021

Finances

OBJET : Vote du budget 2019 pour le budget principal et le budget annexe de la Commune

Monsieur le Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1

Vu les projets de budget primitif principal et du budget annexe Eau et Assainissement présentés pour l'exercice 2019 qui s'équilibrent ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

AR PREFECTURE

006-210600102-20190402-D2019021-DE
Reçu le 04/04/2019

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 030 804.58 €	699 774.36 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 203 182.33 €	847 592.00 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 030 804.58 €	699 774.36 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 203 182.33 €	847 592.00 €	

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Adopter** le budget primitif principal et le budget annexe de l'Eau et Assainissement de l'exercice 2019
- **Voter** les crédits qui y sont inscrits au niveau du chapitre, pour la section d'investissement, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'adopter** le budget primitif principal et le budget annexe de l'Eau et Assainissement de l'exercice 2019
- **De voter** les crédits qui y sont inscrits au niveau du chapitre pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

VOTES	
POUR	18 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE – GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI – JUPPEAUX – BASSON – BENOIT – MAMONTI – WISZKOWSKI – PELLEGRINI – TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN – AJROUD
CONTRE	2 : BERNHARD – RIBERO
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-021 à :	18 voix pour et 2 voix contre

AR PREFECTURE

006-210600102-20190402-D2019021-DE
Regu le 04/04/2019

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,



Willy GALVAIRE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-022

Finances

OBJET : Vote des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières – Budget 2019

Monsieur le Maire expose,

Il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2019,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des communes

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2019 présenté précédemment,

AR PREFECTURE

006-210600102-20190402-D2019022-DE
Reçu le 04/04/2019

Nature des taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2019*	Taux votés en 2019
Taxe d'habitation	5 610 000 €	9.74 %
Foncier bâti	9 174 000 €	5.67 %
Foncier non bâti	36 800 €	26.14 %

(*) Source : Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 (ETAT 1259)

La fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2019, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du budget communal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver** les taux d'imposition ci-dessus au titre de l'année 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** les taux d'imposition ci-dessus au titre de l'année 2019

VOTES	
POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-022 à :	L'Unanimité

AR PREFECTURE

006-210600102-20190402-D2019022-DE
Reçu le 04/04/2019

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,



Willy GALVAIRE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-023

Eau et assainissement

OBJET : Contrat pour le curage des réseaux d'assainissement non collectif

Monsieur Pascal BERNHARD, Adjoint aux travaux expose :

La SPL HYDROPOLIS nous permet en tant qu'actionnaire de bénéficier de leurs prestations de services de curage et de diagnostic des réseaux d'assainissement collectif qui ne sont pas aujourd'hui inclus dans les contrats de concessions en cours.

Afin de bénéficier de ces services, un contrat de prestations intégrées CPI sur notre territoire doit être signé, d'une durée de 2 ans.

Il vise à assurer les prestations d'entretien aussi bien d'ordre curatif et non programmées que celles d'ordre préventif, interventions établies suivant programmation.

AR PREFECTURE

006-210600102-20190402-D2019023-DE
Regu le 04/04/2019

Il comprend aussi la réalisation de diagnostic par inspection télévisuelle et tests d'étanchéité des réseaux existants et réseaux neufs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer avec la SPL HYDROPOLIS le CPI et tout autre document permettant de bénéficier de leurs prestations de curage des réseaux collectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

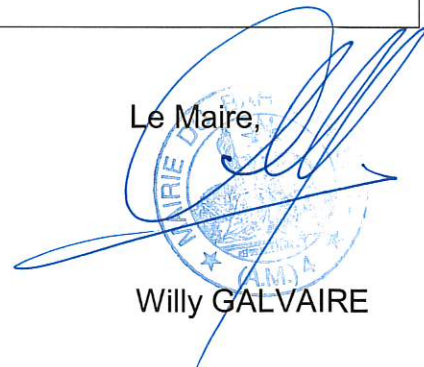
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer avec la SPL HYDROPOLIS le CPI et tout autre document permettant de bénéficier de leurs prestations de curage des réseaux collectifs

VOTES	
POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-023 à :	L'Unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,



Willy GALVAIRE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-024

Eau et assainissement

OBJET : Désignation du délégué permanent de la commune aux Assemblées Générales de la SPL HYDROPOLIS

Monsieur Pascal BERNHARD, Adjoint aux travaux expose :

Par délibération n° 2017-50, la Commune approuvait la création de la SPL Hydropolis et ses statuts.

Les Collectivités actionnaires actuellement Valbonne et Bar sur Loup ont désigné leurs représentants au sein du Conseil d'Administration.

La Commune a également, par délibération n° 2018-64 du 14 novembre 2018, désigné ses représentants au sein du comité de surveillance pour les contrats de concession des services publics de l'eau et de l'assainissement.

L'article 30 des statuts de la SPL Hydropolis dispose notamment que « les collectivités territoriales actionnaires sont représentées aux Assemblées Générales par un délégué de la collectivité-administrateur ayant reçu pouvoir à cet effet et désigné dans les conditions fixées par la législation en vigueur ».

Il est donc nécessaire de désigner le représentant de la Commune et de lui donner tout pouvoir de la représenter conformément aux dispositions de l'article des statuts ci-dessus mentionné.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Désigner** Monsieur le Maire Willy GALVAIRE à titre permanent aux Assemblées Générales des actionnaires de la SPL HYDROPOLIS et de lui donner tout pouvoir pour la représenter

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De désigner** Monsieur le Maire Willy GALVAIRE à titre permanent aux Assemblées Générales des actionnaires de la SPL HYDROPOLIS et de lui donner tout pouvoir pour la représenter

VOTES	
POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-024 à :	L'Unanimité

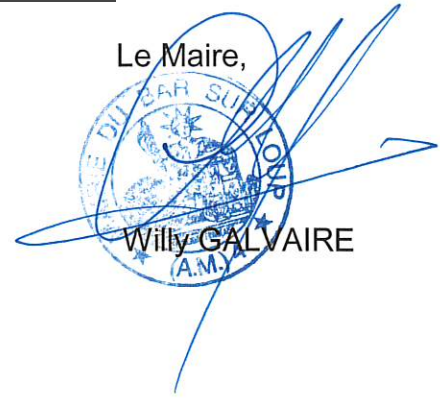
AR PREFECTURE

006-210600102-20190402-D2019024-DE
Reçu le 04/04/2019

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,



Willy GALVAIRE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-025

Foncier

OBJET : Signatures de résiliation de bail rural et d'un nouveau bail rural

Madame Jacqueline RUAS, Conseillère communale déléguée au foncier, expose :

Le 29 novembre 2011, la commune du Bar sur Loup a signé un contrat de bail rural à long terme au profit de Monsieur et Madame Guerrault pour une durée de 25 ans, prenant effet le 1^{er} décembre 2011 pour finir le 30 novembre 2036. Le contrat avait pour objet les terrains cadastrés E 327 et E 1203, lieudit « Les Vignes » d'une surface totale de 16481 m², pour y développer une activité de maraîchage en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique.

En parallèle, la commune a signé, pour la même durée, un bail rural au profit de Madame Fanny Guerrault sur le terrain cadastré E 318 lieudit « Les Vignes » d'une surface de 14330m², également pour y développer une activité de maraîchage en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Après plusieurs années d'exploitation, Monsieur et Madame Guerrault ont informé la commune de leur cessation d'activité sur les terrains objets du bail rural à long terme, pour des raisons de santé.

Madame Fanny Guerrault a alors sollicité la commune pour récupérer une partie de l'exploitation de ses parents, afin de développer la sienne, à savoir les nouvelles parcelles cadastrées E 1413 et E 1414, d'une surface totale de 9318m², se situant dans la continuité de son exploitation initiale.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-22 ;

Vu l'article L.411-35 du code rural et de la pêche maritime prévoyant la cession possible d'une exploitation aux descendants de l'agriculteur ;

Considérant l'intérêt général de faire perdurer l'activité maraîchère sur le territoire communal ;

Considérant la légitimité de transférer une partie de l'exploitation de Monsieur et Madame Guerrault à Madame Fanny Guerrault ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la résiliation du bail rural à long terme signé le 29 novembre 2011 au profit de Monsieur et Madame Guerrault concernant les terrains E327 et E1203
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer le bail rural au profit de Madame Fanny Guerrault pour les terrains cadastrés E1413 et E1414 lieudit « Les Vignes » d'une surface totale de 9318 m²

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la résiliation du bail rural à long terme signé le 29 novembre 2011 au profit de Monsieur et Madame Guerrault concernant les terrains E327 et E1203
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bail rural au profit de Madame Fanny Guerrault pour les terrains cadastrés E1413 et E1414 lieudit « Les Vignes » d'une surface totale de 9318 m²

AR PREFECTURE

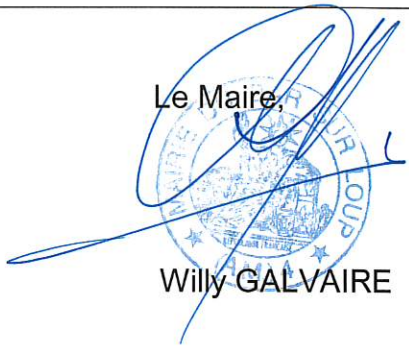
006-210600102-20190402-D2019025-DE
Regu le 04/04/2019

VOTES	
POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-025 à :	L'Unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,


Willy GALVAIRE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-026

Culturel

OBJET : Demande de subvention sécurité 2018

Madame Armelle GALLAGHER, Adjointe à la culture, expose :

L'organisation des manifestations dans la commune nécessite, pour éviter tout problème de sécurité, de faire appel à une agence spécialisée.

Une société de sécurité est intervenue en 2018 lors des festivités communales telles que la Fête de la St Jean, la Fête de l'Oranger, la Journée de la Marine, etc, soumises au plan Vigipirate en vigueur dans le département.

Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, dans le cadre de la Politique Départementale d'Aides aux Collectivités et de la Sécurité des Fêtes Traditionnelles, apporte une aide aux communes par le biais d'une subvention annuelle.

Il convient donc de faire une demande de subvention, pour l'année écoulée, auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Autoriser** Monsieur Le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes et à signer tout document lié à cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes et à signer tout document lié à cette demande

VOTES	
POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-026 à :	L'Unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,



Willy GALVAIRE



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP

Séance du mardi 02 avril 2019

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SEBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019-027

Associations

OBJET : attribution des subventions aux associations 2019

Monsieur Cau, Adjoint aux Associations expose :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions aux associations, suivant le tableau ci-dessous pour l'année 2019 :

AR PREFECTURE

006-210600102-20190402-D2019027-DE
Reçu le 04/04/2019

	ASSOCIATIONS	SUBV de FONCT 2018 versées	SUBV de fonctionnement 2019 demandées	total proposé par les élus	Nombre de Voix
1	AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 500	1 500	1500	UNANIMITE
2	ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	2500	2 500	2500	UNANIMITE
3	ATHLETIC PHILIPPIDES	800	1000	1000	UNANIMITE*
4	CENT POUR SANG	300	500	500	UNANIMITE
6	CLUB INTER AGE AUBARNENCS	3000	3000	2000	UNANIMITE**
7	DELTA CLUB	500	1000	0	UNANIMITE
8	HAND BALL DES COLLINES (interco)	500	500	0	UNANIMITE
9	JUDO CLUB DU BAR SUR LOUP	5000	4500	4500	UNANIMITE
10	le festin barois	5 000	5000	0	18 pour 2 contre ***
11	LE SOUVENIR FRANCAIS	300	300	300	UNANIMITE
13	PING PASSION (interco)	1000	1 000	1000 si achat de table au bsl	UNANIMITE
14	UNION DES ANCIENS COMBATTANTS	300	400	300	UNANIMITE
16	WOU WEI (Taï Chi Chuan)	0	500	0	UNANIMITE
17	CDJ FOOT	6500	6000	6000	18 pour, 1 abstention ****
18	SNEMM	150	150	150	UNANIMITE *****
19	ESPACE MUSICA	0	500	0	UNANIMITE
20	Petits loups maraichers	0	3750	1000	18 pour, 1 contre *****
21	PARENTS ELEVES COLLEGE DU ROURET	0	-	0	xxxxxx
				SOUS TOTAL = 20750 €	

- * Monsieur Cau ne participe pas au vote
 ** Mesdames Ruas et Sylvestre ne participent pas au vote
 *** Messieurs Ribero et Bernhard votent contre
 **** Monsieur AJROUD ne participe pas au vote, Madame Grant s'abstient
 ***** Monsieur Tauvel ne participe pas au vote
 ***** Madame Grant ne participe pas au vote, Monsieur Ribero vote contre

Montant investissement : 2 250,00 €

A la charge de la commune à répartir sur demande d'investissement en cours d'année si besoin après acceptation de la commission.

Subvention exceptionnelle : 7 000,00 €

Toutes les associations déclarées en mairie sont susceptibles d'obtenir une subvention exceptionnelle durant l'année pour une manifestation non programmée à ce jour justifiée par un cahier des charges précis.

Soit un total de subvention de : 30 000,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver** les montants des subventions aux associations suivant le tableau ci-dessus, ainsi que le montant d'investissement et le montant pour subvention exceptionnelle pour l'année 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** les montants alloués en subventions aux associations suivant le tableau ci-dessus, ainsi que le montant d'investissement et le montant pour subvention exceptionnelle pour l'année 2019

VOTES	
POUR	20 : GALVAIRE – GRANT – SYLVESTRE - BERNHARD - GALLAGHER – CAU – RUAS – FALCHETTI - JUPPEAUX – BASSON - BENOIT - MAMONTI – RIBERO - WISZKOWSKI – PELLEGRINI - TAUVEL – REVEL – LADEVEZE – SEBASTIEN - AJROUD
CONTRE	
ABSTENTION	
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération D2019-027 à :	L'Unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,

Willy GALVAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes**REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE
DE LA VILLE DU BAR-SUR-LOUP****Séance du mardi 02 avril 2019****Nombre de Conseillers**

En Exercice	23	Votants	20
Présents	17	Absents	6

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 02 avril, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy GALVAIRE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lise GRANT-AGNEL, Christine SYLVESTRE, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Yves FALCHETTI, Jean-Pierre BENOIT, Nicole MAMONTI, Richard RIBERO, François WYSZKOWSKI, Patrice PELLEGRINI, Jean-Claude TAUVEL, Monique REVEL, Pascale LADEVEZE, Mustapha AJROUD.

Etaient absents et représentés :

Madame Marie-Hélène JUPPEAUX, représentée par Christine SYLVESTRE
Monsieur James BASSON, représenté par Willy GALVAIRE
Madame Michèle SEGUIN
Monsieur Bénito ROMERA
Madame Alissone ARQUE
Monsieur Philippe SÉBASTIEN, représenté par Jean-Claude TAUVEL

Madame Lise GRANT-AGNEL est nommée secrétaire de séance.

DECISIONS 2019-01 A 2019-05**Affaires Générales**

OBJET : Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire expose,

Je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis le 18 décembre 2018 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai pris les décisions suivantes :

AR PREFECTURE

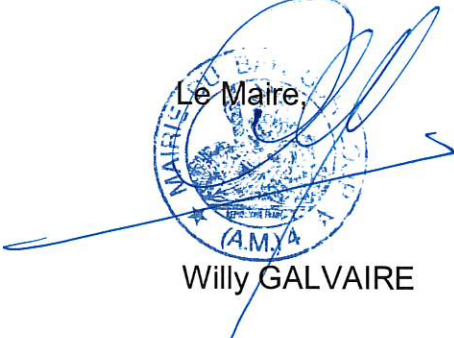
006-210600102-20190402-DC2019001-AU
Regu le 04/04/2019

Numéros	Désignation	Noms / Entreprises	Montants € H.T.
2019-01	Concession cimetière	Minissale Christine	371,00
2019-02	Concession cimetière	Notarianni Natacha et Rollinat Julien	3 060,00
2019-03	Concession cimetière	Ghiselli - Cirano	1 686,40
2019-04	Concession cimetière	Mr et Mme Civatte	973 + 1823
2019-05	Reconstruction mur RD2210	NATIVI BTP	45 927,00

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 28 mars 2019
- ✓ L'affichage en date du 27 mars 2019
- ✓ La transmission en
- Préfecture en date du 04 avril 2019
- ✓ La publication en date du 04 avril 2019

Le Maire,



Willy GALVAIRE